



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Île-Napoléon

La Rotonde – Lundi 6 juin 2016 à 20H

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Rachel BAECHEL, Adjointe au Maire déléguée à la sécurité ;
- Mme Bernadette CARRIERE, Adjointe au Maire délégué aux fêtes et cérémonies ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers ;
- Mme Bilge BAYRAM, Conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance :

- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 50 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Evolution de la démographie médicale ;
2. Révision du PLU ;
3. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans » ;
4. Chiffres de la délinquance ;
5. Schéma de circulation en prévision des travaux rue du Dépôt.

Début de la séance : 20H

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il passe ensuite à la liquidation de l'ordre du jour.

1. Evolution de la démographie médicale

M. le Maire informe l'assistance que la collectivité avait réalisé une étude il y a de cela 5 à 6 ans et constaté que sur les 12 médecins généralistes qui exerçaient à Rixheim, 2/3 prendraient leur retraite à l'horizon de 6 ans et quasiment tous en même temps.

Le quartier des Romains est peut-être celui qui se porte le mieux, le Dr FEISSEL est toujours présent et continue d'exercer.

M. le Maire informe l'assistance que la collectivité avait réalisé une étude sur la démographie médicale il y a de cela 5 ans et constaté que sur les 12 médecins généralistes qui exerçaient à Rixheim, 2/3 prendraient leur retraite à l'horizon de 6 ans et quasiment tous en même temps.

Le remplacement semblait difficile car la majeure partie des cabinets étaient unipersonnels et que les jeunes médecins préfèrent pouvoir s'installer à plusieurs pour une mise en commun des moyens et un partage de la charge de travail.

Des mesures ont été mises en place pour faciliter le remplacement. Globalement, cela se passe bien car sur le principal cabinet médical de la Ville, celui des docteurs SPRINGINSFELD, HOURT et PAINVILLE, 2 médecins ont été remplacés. Le Dr CARENZO a été remplacé quant à lui par deux médecins.

Le Dr WURTZ qui a cessé son activité l'année dernière sera également remplacé par le Dr FOTOPOULOU qui prendra vraisemblablement un associé.

Dans les autres quartiers, la municipalité travaille également au renouvellement des médecins et cela s'annonce plutôt bien.

M. le Maire annoncera la semaine prochaine au CM une mesure visant à aider les médecins à s'installer au sein de la collectivité, notamment lorsqu'il y a des travaux à effectuer dans leurs cabinets, plus particulièrement les travaux d'accessibilité.

Des renseignements sont également donnés concernant la création d'un pôle médical à Île-Napoléon. C'est un projet privé que la collectivité soutiendra peut-être.

La question principale sera celle de la gestion de la prise en charge de la génération dite baby-boom, née après-guerre. La construction massive d'EHPAD serait inappropriée. C'est la piste de l'hospitalisation à domicile qui doit être privilégiée. Pour ce faire, il est nécessaire qu'il y ait suffisamment de médecins libéraux pour assurer un suivi qualitatif des patients.

2. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans »

M. le Maire donne les résultats de l'enquête Rixheim dans 20 ans. Le taux de retour est un peu inférieur à 10 %. Plus de 500 foyers ont répondu.

93 % des sondés souhaitent que Rixheim reste une ville à taille humaine avec un cadre à la campagne. M. le Maire souligne que c'est une quasi-unanimité.

Les collines sont des espaces naturels à préserver absolument, leur urbanisation n'est pas souhaitée.

La tranquillité est la principale priorité, suivie du cadre de vie puis la sécurité et les pharmacies et médecins.

Viennent ensuite les commerces, la Mairie, le réseau de transport en commun, la proximité d'un aéroport européen, la Poste et enfin la proximité d'une gare TGV.

En somme, tranquillité et mobilité sont des préoccupations majeures.

Dans la décennie à venir, les commerces de proximité sont plébiscités suivis de la livraison à domicile et des grandes surfaces. Les hyper-surfaces ne rallient qu'1 % des votes.

La majeure partie des sondés souhaitent pouvoir terminer leur vie à Rixheim dans leur logement actuel. Viennent ensuite la possibilité des soins à domicile ou l'appartement au sein d'une résidence pour seniors avec possibilité de services de soins puis en dernier, l'EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes).

Dans 20 ans, le mode pratique de transport serait la voiture, suivie du bus, puis le tram-train et la voiture-taxi automatique en 4^e position. M. le Maire souligne que les premières voitures sans pilote sont en phase de test à l'heure actuelle. Dans moins de 5 ans aujourd'hui, la voiture sans conducteur sera commercialisée.

M. le Maire précise que la Ville devra être adaptée aux modes de transport de demain.

L'avenir du logement est essentiellement envisagé sous l'angle de la maison individuelle, puis l'appartement et une mixité maison immeubles.

Pour la question architecturale, 65 % des personnes souhaitent que l'avenir soit une adaptation progressive aux styles architecturaux nouveaux se mêlant à l'ancien.

81 % souhaitent que leurs enfants et petits-enfants puissent avoir un logement à Rixheim. Les autres ne sont pas opposés à ce que leurs enfants habitent chez eux, quitte à agrandir le logement familial.

Dans les 15 ans à venir, se passera un phénomène de turnover des logements nettement ralenti. La génération baby-boom vieillira à domicile alors qu'auparavant, les personnes décédaient plus jeunes ou partaient en maison de retraite, ce qui libérait les logements.

Il sera indispensable de prendre cela en compte pour concevoir la Ville dans 20 ans.

89 % des sondés aimeraient être propriétaires, 81 % souhaitent rester à Rixheim, 4 % aimeraient rester dans le Haut-Rhin, 8 % mobiles sur la région et 7 % dans le reste du monde.

L'avenir de Rixheim est envisagé par 71 % comme conservant les compétences de proximité au sein d'une intercommunalité. 2 % envisagent un transfert de compétence vers une communauté urbaine ou métropole. 6 % sont favorables à une commune nouvelle avec Riedisheim, 20 % à une commune nouvelle au niveau du canton.

3. Révision du PLU

M. le Maire évoque la procédure de révision du PLU. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des lois dites Grenelle. La rédaction a débuté et la phase de concertation va débiter.

La révision devrait être achevée fin 2016 début 2017.

Les espaces verts et naturels seront protégés, un travail est mené en parallèle sur l'aérodrome afin d'en faire une zone économique. Ce PLU n'est pas un bouleversement, il conforte les orientations déjà prises.

4. Chiffres de la délinquance

Les atteintes aux biens entre 2014 et 2015 ont baissé de 243 à 195, les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 69 à 48, la totalité des faits constatés est passée de 336 à 289 et les interpellations pour trafic de stupéfiants sont passées de 17 à 43.

De façon globale, la délinquance a baissé de 18 %. Les cambriolages sont passés de 54 à 52. C'est une baisse très légère mais qui bat en brèche le ressenti selon lequel les cambriolages augmentent.

Ces chiffres peuvent être dus à la mise en place d'un renforcement du réseau de vidéoprotection, qui s'avère être efficace. M. le Maire en profite pour saluer le travail de la Gendarmerie et de la Police Municipale.

Il précise d'ailleurs que les faits restants sont toujours des faits de trop, que l'objectif est la délinquance zéro, quand bien même il sera particulièrement difficile d'atteindre cet objectif.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. Michel POCHON pour la présentation du plan de circulation en prévision des travaux au sein de la rue du Dépôt.

5. Schéma de circulation en prévision des travaux rue du Dépôt

M. Michel POCHON présente le diaporama à propos du plan de circulation en prévision des travaux qui auront lieu au sein de la rue du Dépôt. M. le Maire précise que les travaux de la rue du Dépôt sont prévus pour 2018, sans certitude absolue.

M. le Maire précise que le plan de circulation définitif ne pourra être mis en place qu'une fois l'ensemble des travaux déterminés de façon certaine.

M. POCHON ouvre ensuite le débat, notamment sur le sens interdit. Une riveraine est sceptique sur le sens unique en milieu de voie. Elle aimerait qu'il soit au début de la rue car même dans les rues (Liberté et République) où tel est le cas, le sens unique n'est pas respecté.

Une riveraine souligne que la Police Municipale arrête les contrevenants et les laisse ensuite repartir.

Une participante rappelle que selon elle, les rues en sens unique provoquent de la vitesse et que le non-respect du sens unique entraîne un risque pour les autres usagers de la voie publique.

S'ensuit un débat sur la sécurité au sein du quartier. M. le Maire donne ensuite son sentiment sur le plan qu'il trouve plutôt équilibré. Il considère néanmoins que son agencement général peut encore être amélioré.

M. le Maire propose un sens unique rue du Dépôt, ce qui permettra de réaliser un trottoir. La portion de la rue Zumstein entre les rues Jaurès et du Dépôt serait également en sens unique dans le sens Jaurès à Dépôt. Le stop de la rue du Canal est à laisser en place.

Un habitant a fait une proposition pour déplacer l'arrêt de bus au niveau de la rue de l'Île-Napoléon entre la rue de la Liberté et la rue Jean-Jaurès.

Un riverain redoute la création de bouchons lors de l'accès au parking de l'église. M. le Maire dissipe les inquiétudes du riverain en question.

M. POCHON complète en précisant qu'il y aura des places de stationnement rue du Chemin de Fer.

M. le Maire demande si les riverains sont favorables au plan : pour 30 contre 7.

→ Le plan de circulation est approuvé

M. le Maire précise que les ornières seront bouchées.

6. Questions et réponses

Une personne présente pose une question à propos des places attribuées en périscolaire et aimerait que les critères de sélection soient avant tout fondés sur le fait que les parents travaillent ou non.

M. le Maire précise que lors du dernier mandat, 120 places supplémentaires de périscolaire ont été créées. Il explique ensuite la répartition du financement (commune, intercommunalité, CAF...). Pour créer davantage de places, les trois acteurs doivent s'entendre.

Aujourd'hui, la CAF a gelé le contrat et pour ouvrir des places il faut soit recourir au financement exclusif par les parents, soit payé par l'intercommunalité, ce qui revient à payer avec des impôts qu'il faudra donc augmenter.

Tant qu'il n'y aura pas d'accord entre les parents, la CAF et m2A, il n'est aujourd'hui pas possible de créer de places nouvelles. C'est essentiellement un problème de fonds.

La municipalité a demandé à la Passerelle de traiter en priorité les dossiers où les deux parents travaillent ou la famille monoparentale dont le parent travaille. C'est le critère principal. S'ensuit un débat sur les critères établis pour l'accès au périscolaire.

D'après Mme BAECHEL, il n'y a pas d'enquête réelle mais le dossier est déclaratif et fondé sur la bonne foi des personnes. Une attestation employeur pourrait être demandée.

M. le Maire explique qu'il faudra assumer les choses : si l'on veut que le périscolaire devienne un service public obligatoire pour les communes au même titre que l'école (autant de places obligatoires qu'il y a d'enfants), donc accueillir autant d'enfants qu'il y a de demandes en périscolaire, il faudra en assumer le coût au niveau des impôts.

M. le Maire rappelle que la demande des personnes à l'heure actuelle est plutôt de ne pas augmenter les impôts c'est pourquoi il y a des gardiennes et des solutions alternatives qui s'organisent.

Il serait également intéressant de réfléchir sur les modes de garde et d'accueil périscolaire. Aujourd'hui, il faut des titulaires du BAFA mais l'on pourrait réfléchir à du bénévolat. L'exemple de la Maison de Vie qui aura permis d'économiser grâce aux bénévoles est donné.

M. le Maire donne d'autres exemples de réappropriation par les citoyens. Au Canada notamment où il a été décidé dans certaines villes de ne plus ramasser les feuilles mortes pour faire en sorte que les personnes balayent devant chez eux et cela afin de baisser les impôts locaux.

Si ce genre de processus peut se mettre en place, le cadre de vie sera meilleur, les finances publiques pourront être plus saines et l'on pourra éprouver de la satisfaction d'avoir contribué à l'amélioration du cadre de vie de la collectivité.

Un riverain demande si la gravière a l'obligation d'arroser pour éviter les poussières générées par le concasseur. M. le Maire répond que les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui sont affiliés à l'Etat et veillent à la sécurité de ces installations et au respect de la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a plus de questions. M. le Maire donne congé à l'assemblée.

Fin de la séance à 21H22

Fait à Rixheim, le 9 juin 2016

Le Maire,



Olivier BECHT